



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-10-67

OBJET : Avenant au contrat de travail de madame Diane Cyr

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat de travail de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, pour assurer la concordance des contributions maximales de la Ville au RVER entre les deux officiers de la Ville;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet d'avenant annexé à la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise le directeur général, monsieur François Désy, à signer le projet d'avenant au contrat de travail de madame Diane Cyr annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 5 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur